# RAPPORT au Conseil Departemental

ocupo:

## Réunion du 15 juin 2018

A - Finances et Solidarité Territoriale

## COMPTE ADMINISTRATIF des DEPENSES et des RECETTES du DEPARTEMENT Exercice 2017

Le Compte Administratif des dépenses et des recettes du Département, pour l'exercice 2017, vous est présenté dans un fascicule séparé.

### I.- Les dépenses du Compte Administratif 2017

Les dépenses totales de l'exercice 2017 des sections d'Investissement et de Fonctionnement sont réalisées à hauteur de 257.231.476,30 € en mouvements budgétaires (ordre + réel).

En Fonctionnement, les dépenses réelles s'établissent à 190.819.853,49 € et les restes à réaliser s'élèvent à 115.833,68 € correspondant en particulier à des subventions dont le versement n'a pas été demandé avant la fin de l'exercice.

Le taux d'exécution s'élève à 95,54 %, en augmentation par rapport à 2016.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution apparente de 1 % par rapport à 2016 sous l'effet de la perte de compétences liée à la loi NOTRe, principalement en matière de transport. A périmètre comparable, hors transport, elles augmenteraient de 0,67 %.

Dans ce Compte Administratif, les dépenses qui marquent la section de fonctionnement demeurent celles liées à notre coeur de métier que sont les solidarités humaines. Représentant 66,9 % du budget de fonctionnement, ce secteur augmente de 2,9 M€ passant de 124,7 M€ en 2016 à 127,6 M€ en 2017.

Cette évolution s'observe sur les 3 Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) mais plus particulièrement sur le RSA, compte tenu des deux revalorisations de l'allocation décidées par l'État en 2017. Il en résulte un reste à charge en augmentation en 2017.

Outre son rôle incontournable dans la protection des populations, le Département a poursuivi ses aides volontaristes en direction des tiers et tout particulièrement des associations, en octroyant un volume de subventions de plus de 4 M€ pour favoriser l'animation et l'attractivité de notre territoire.

Les dépenses réelles de la section d'Investissement atteignent 41.164.674,11 € et les restes à réaliser s'élèvent à 17.635,18 €.

Hors dette, elles s'élèvent à 40.555.734,40 € avec un taux d'exécution qui atteint 78,58 %.

De nouveau en 2017, et contrairement à la tendance nationale, l'investissement, hors emprunt, est en nette hausse : + 5,2 M€ de dépenses supplémentaires, soit + 14,7 % par rapport à 2016. Le ratio \*dépenses d'équipement par habitant\* atteint 172,6 €/hab en 2017 contre 151 €/hab en 2016 et demeure le plus élevé des départements de la Région Centre-Val de Loire.

La poursuite des efforts de gestion menés depuis plusieurs années a permis au Département de maintenir un niveau d'investissement soutenu au profit des Indriens. Ce choix résolu en faveur de l'investissement justifie notre approche rigoureuse des politiques publiques.

D'une part, ce sont les investissements directs qui progressent de nouveau en 2017 via notre politique routière et bâtimentaire avec en particulier un investissement de près de 16 M€ en faveur du réseau routier, et des dépenses à hauteur de 4,7 M€ à destination des travaux dans les collèges.

D'autre part, les subventions versées aux tiers enregistrent également une nette augmentation de 26,8 %, soit un volume supplémentaire de 2,8 M€ par rapport à 2016. Cette évolution ne s'observe pas sur l'ensemble des départements qui, sous l'effet des tensions budgétaires, ont recentré leurs dépenses sur leurs propres compétences au détriment des subventions versées sur des projets portés par d'autres maîtres d'ouvrage.

En 2017, notre collectivité a tenu une nouvelle fois ses engagements en poursuivant ses actions dynamiques et en mettant tout en œuvre pour soutenir l'économie locale, le développement et l'attractivité de son territoire de manière durable.

#### II.- Les recettes du Compte Administratif 2017

La réalisation des recettes de Fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2017 est de 273.331.362,72 € en mouvements budgétaires (ordre + réel).

En Fonctionnement, les recettes réelles ressortent à 222.254.637,96 € enregistrant une diminution par rapport à 2016.

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, le Département subit une perte de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dans le cadre de la participation au redressement des comptes publics.

Ainsi, ce sont 3,6 M€ de ressources constatées en moins en 2017 au titre de la DGF avec une perte cumulée depuis 2012 qui s'élève à 27,3 M€.

De plus, le Département a été amputé d'une part importante de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), le privant de la dynamique de cette ressource au profit de la Région.

Le produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) est quant à lui en légère hausse, compte tenu de la bonne tenue du marché immobilier, mais il est à préciser que le regain enregistré par les DMTO au niveau national bénéficie très inégalement aux Départements.

La progression du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties reste faible : elle tient compte de l'évolution légale et physique des bases et respecte l'objectif de stabilité fiscale souhaité par notre collectivité.

Les recettes ayant reculé plus que les dépenses, il en résulte une diminution de l'épargne brute qui atteint 31,4 M€ contre 32,6 M€ en 2016.

En Investissement, les recettes réelles s'établissent à 25.829.776,06 €, cette dernière somme comprenant la dotation complémentaire mise en réserve de 15 M€. La part prépondérante de ces recettes est liée au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui représente 3,9 M€, à la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour 2,3 M€ et à la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC) pour 1,2 M€. Les participations reçues de l'État et de la Région fléchissent et n'atteignent que seulement 344.293 € pour le premier et 1.977 € pour la seconde.

Le niveau d'épargne additionné aux ressources propres permet l'autofinancement intégral des investissements. En conséquence, il n'est pas fait appel à l'emprunt sur l'exercice 2017.

Synthétiquement, le Compte Administratif enregistre en 2017 un excédent de 41,96 M€ permettant d'alimenter notre trésorerie sur les deux premiers mois de l'année et d'assurer une capacité d'autofinancement des investissements à venir, et plus particulièrement les projets des déviations routières et du Très Haut Débit sur lesquels le Département s'est engagé.

Les principaux mouvements budgétaires (réels + ordre) s'établissent de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total budgétaire
Recettes réalisées 2017	44.852.011,52	228.479.351,20	273.331.362,72
dont 1068 Dotation complémentaire en réserve	15.000.000,00		15.000.000,00
Recettes réalisées 2017 hors 1068	29.852.011,52		258.331.362,72
Dépenses réalisées 2017	48.932.918,80	208.298.557,50	257.231.476,30
Solde (Inv) et Résultat (Fonc) de l'exercice 2017	- 4.080.907,28	20.180.793,70	16.099.886,42
Résultat antérieur reporté	1.336.325,93	24.520.194,80	25.856.520,73
Solde (Inv) et Résultat (Fonc) <u>cumulé</u>	- 2.744.581,35	44.700.988,50	41.956.407,15
Solde d'exécution 001 (à inscrire au BS 2018)	- 2.744.581,35		
Résultat à affecter au BS 2018		44.700.988,50	
Solde des restes à réaliser 2017 sur 2018	- 17.635,18	- 115.833,68	- 133.468,86

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

#### Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le paragraphe 7 du chapitre 1<sup>er</sup> du titre IV, Tome II, de l'instruction budgétaire et comptable M 52 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Conseil départemental sur le compte administratif présenté par le Président du Conseil départemental avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice après production, par le Payeur, du Compte de Gestion,

#### DECIDE:

Article 1er. - La réalisation des dépenses budgétaires est de 257.231.476,30 €.

Article 2. - La réalisation des recettes budgétaires est de 273.331.362,72 €.

Article 3. - Le Compte Administratif de 2017 est adopté ainsi que les documents figurant en annexe.

Serge DESCOUT